



Compte-rendu du CSE du 30/04/2024

CSE
COMITÉ SOCIAL
ET ÉCONOMIQUE



Retrouvez-nous
sur notre site
internet :



SCANNE-MOI

Vous y trouvez
nos tracts, les
accords et
pouvez nous
transmettre vos
question

Résultats Production Mars :

- Cokerie : au programme (durée de cuisson maintenue à 28h avec B1 et B2 en fonctionnement)
- Agglomération : **-43kT**
- HF2 : **-16kT** → 50% des pertes cause Aciérie, 14% cause Energie, 32% arrêts HF2 (toutes tuyères en Ø130) interne
- Aciérie : **-28kT** → 54% cause fiabilité interne (TDE, automatismes CV...)
- TAB : **-28kT** → Activité du TAB adaptée à la disponibilité des brames laminables.
- Décapage : au programme

Bilan Production 1^{er} Trimestre :

Janvier : + 8 kT Février : **-30 kT** Mars : **-28 kT** = **-50 kT perdues en un trimestre**

Le principal goulot est la non fiabilité du Département Acier, mais quand on demande à la Direction quel plan d'actions elle met en œuvre pour nous sortir de cette impasse, elle ne sait pas répondre autre chose que :

« on suit le plan SteelFiab, piloté avec le (*très cher*) cabinet de conseil EFESO. On avance sur les sujets sur lesquels on travaille mais on ne sait pas dire à quelle date cela va porter ses fruits ».

BREF : on n'est pas sorti de l'auberge !!!

Prévisions 2^{ème} Trimestre inchangées : 0,49 MT de Fonte – 0,53 MT de Brames – 0,53 MT de coils

Situation économique :

Attentisme du marché. Les commandes rentrent peu en mars et en avril, la profondeur de notre carnet de commandes diminue sensiblement.

Les prix de vente moyens sont à nouveau à la baisse ces dernières semaines (prix de base Italie à environ 680€/T) et, comme on pouvait s'en douter, notre coût de production à un seul HF n'est pas compétitif.

La Direction commence à faire entendre une petite musique menaçante pour notre avenir :

- « On ne peut pas faire d'APLD ad vitam aeternam »
→ *normal : l'état va finir par refuser de subventionner ArcelorMittal Méditerranée en pure perte alors que la décarbonisation de Fos n'est pas lancée, hormis le four-poche*
- « Si la situation actuelle se prolonge au-delà de la rentrée de septembre, au 4^{ème} Trimestre les équipes postées comme l'ensemble des salariés vont devoir s'adapter et des solutions devront être trouvées pour s'adapter à ce volume de production réduit de 37% »
→ *La Direction refuse de donner plus de détails sur « ses solutions » et se borne à l'objectif de reproduire la stabilité et les résultats de janvier 2024.*

La CFDT interprète que l'unique ambition de cette Direction est de nous transformer structurellement en une usine à un seul HF et à peine plus de 2 MT de production et qu'elle compte annoncer l'impact social en octobre.

Ne serait-elle pas en train de nous faire le coup de la grenouille que l'on met dans l'eau froide pour la faire mourir ensuite à petit feu sans qu'elle ne s'aperçoive de rien ?

Pas de bol : on s'en est aperçu... La « stabilité sociale » risque d'être fort compromise en octobre !

La CFDT réclame le bilan de CAP25 et un plan « CAP30 » clair pour les usines de Fos et St Chély.



Résultats économiques : La direction nous a annoncé le versement de la participation au titre de l'année 2023 tant mieux pour les salariés mais cela soulève quand même quelques questions pour la **CFDT** car pour AMMED les résultats 2023 étaient très négatifs et la vision de l'année était catastrophique et malgré tout ça les résultats France finissent positifs :

- Identifiez-vous un problème de pilotage de notre usine ?
- Identifiez-vous des erreurs de stratégie industrielle et commerciale pour AMMED ?

La Direction fait une réponse évasive en évoquant son sempiternel y'a ka faut qu'on : « il faut que l'usine de Fos retrouve la stabilité perdue ces dernières années ».

*Pour la **CFDT**, il est nécessaire que la Direction quitte ses postures de blablas fumeux et se pose enfin les bonnes questions : Quelles sont les causes de cette perte de stabilité ? Quels sont les moyens qu'elle doit mettre en face afin de la retrouver ?*

Rénovation partielle HF1 : A quelle date le Comité « IAC », où sera présentée la demande de financement des environ 8 M€ pour la réparation provisoire pour le redémarrage du HF1, a-t-il été fixé ?

La Direction nous annonce qu'aucune date n'a été fixée.

Par contre, la date de réfection partielle (à ~70 M€) a déjà été officiellement repoussée de T3-2025 à T2-2026 au plus tôt.

Conclusion CFDT : on sera encore en marche à un seul HF toute l'année 2025 au moins...

Registres Sécurité : La **CFDT** demande la présentation en CSE d'un tableau récapitulant la liste et la localisation de tous les registres permettant aux salariés d'émettre des alertes : santé - sécurité – environnement – autres.

Suite au nouveau découpage des CSSCT, la localisation des registres a bien été modifiée :

Pour la CSSCT Aciérie : AB 20 au premier étage

Pour la CSSCT Cokerie-Fonte : CB 1 dans le couloir

Pour la CSSCT TAB-Finissage : LB 55 dans le couloir du 1er étage.

Pour la CSSCT Logistique : DB 20

Pour la CSSCT Autres départements : Stationnaire du GIP

*La **CFDT** demande qu'une information soit envoyée à tous les salariés : ce sont eux qui ont besoin de savoir !*

PdC - parking : Les salariés demandent à la **CFDT** de faire remonter leur revendication de création d'un parking couvert.

Cokerie – effectifs de maintenance postée : Les salariés demandent à la **CFDT** de faire remonter leur revendication concernant le manque d'un mécanicien dans chaque équipe postée, qui n'est composée aujourd'hui que de 2 électriciens et 1 mécanicien

Cokerie - parking : Les salariés demandent à la **CFDT** de faire remonter leur revendication de création d'un parking couvert.

RÉGIME 5 X 12 H : La **CFDT** demande l'ouverture des discussions pour la **mise en place d'une période d'essai de 3 mois**, pour les mainteneurs de la cokerie, les mainteneurs du train à bandes, les mainteneurs de l'Acierie, à la PGB, à la Logistique, à STM et pour les agents du Traitement Gaz à la cokerie.

Remplacement des CMZ et des RT :

- La **CFDT** remonte à la Direction la revendication des salariés de Maintenance : prime de remplacement lorsqu'un Technicien de Maintenance remplace son CMZ.
- La **CFDT** remonte la même revendication de prime de remplacement pour les salariés de l'ACM où, au bureau, un Technicien de Réparation (TR) est amené à remplacer son Responsable Technique (RT)

Télétravail et travail à distance : La **CFDT** porte la revendication des salariés en télétravail pour au moins 2 jours de Télétravail ou la possibilité de cumuler 1 jour de Télétravail plus 1 jour de travail à distance par semaine.

A ces 6 questions, la Direction répond qu'elle a déjà répondu : NON !

Voilà comment elle tient compte des préoccupations des salariés : c'est sa conception du dialogue social.

Vibrations bâtiment PCB2 : Des vibrations importantes du bâtiment ont été signalées par la **CFDT** au CSE de mai 2023. Onze mois après, quel est le planning pour une mesure à 2 ventilateurs (date approximative) ?

La Direction nous informe que le ventilateur Sud a démarré, mais que comme on ne fonctionne qu'à un seul ventilateur pour limiter la production, il faudra encore attendre pour les mesures de vibrations.

Contrôles de la qualité de l'air à la PdC : Au CSE de novembre 2023, la **CFDT** a demandé la mesure de la qualité de l'air sur 2 points fixes empoussiérés où le port du masque n'est pas obligatoire : le guichet de la centralisation et le bungalow du magasinier (sans ventilation). Où en est-on ?

La Direction nous indique qu'une mesure a été effectuée le 24 avril et une seconde est prévue le 6 mai.

Accident du travail du 20/09/2023 (ADF – cage R6 du TAB) : N'ayant pas pu obtenir cette information en CSSCT, les élus **CFDT** demandent le rapport de contrôle réglementaire du palonnier défectueux par suite du 2ème passage de Dekra le 25 mars.

La Direction assure que tous les documents sont délivrés aux salariés et que le rapport de DEKRA n'a pas encore été rendu.

*La **CFDT** s'étonne des délais pour obtenir ce rapport : la Direction ne serait-elle pas en train de mettre du sable dans les rouages de l'enquête ?*

Résultats environnementaux : Les élus **CFDT** font remarquer, pour la huitième fois consécutive, que la Direction n'a communiqué aucun indicateur environnemental dans la BDESE : ils demandent la communication du rapport mensuel environnemental envoyé à la DREAL (et en accès public), à chaque CSE.

La Direction nous promet que nous aurons le rapport la semaine prochaine... Puis une fois par an.

*La **CFDT** constate que la Direction refuse de communiquer le RAPPORT MENSUEL. A-t-elle des choses à cacher ? Pour ceux que le sujet intéresse, voilà le lien sur un article qui vient de paraître :*

<https://disclose.ngo/fr/article/arcelormittal-un-delinquant-environnemental-au-service-des-jo-2024>

Prises électriques de recharge véhicules : La **CFDT** demande la présentation du projet d'implantation des bornes de recharge de véhicules électriques pour le personnel de l'usine : délai de mise en place, parking par parking ? quel type de prises ? quel sera le coût de recharge ? Cette présentation est demandée à chaque CSE depuis septembre 2022 et n'a toujours pas eu de réponse.

La Direction nous informe qu'une réunion spécifique va être organisée pour en discuter d'ici fin mai, avec 2 membres par Organisation Syndicale.

On y croit ??????

Permis pont pour le service STM : Les salariés à STM se plaignent d'avoir perdu la validité de leurs permis ponts (ponts cabine, boîte à bouton ou radio commande) car aucune session « Heliatic » n'est créée dans myHR : ils travaillent donc dans l'irrespect des Règles d'Or (voire dans l'illégalité) et personne ne se soucie du problème bien que celui-ci est remonté régulièrement. La **CFDT** demande la présentation en CSE d'un tableau récapitulant les permis valides possédés par les salariés STM, le plan d'action et les délais pour revenir à une situation normale et la création d'une formation spécifique au besoin STM (PERMIS PONT EN CABINE, RADIOCOMMANDE ET BOITE A BOUTON HORS EXPLOITATION mais avec charge)

L'état des formations pont sur STM est le suivant :

> Equipe jour : 17 formations à jour / 1 retard

> Equipes postées : 14 formations à jour / 6 retards (dont 4 initiales pour les plus récents)

STM va demander au service formation des ouvertures supplémentaire de session, pour rattraper les retards d'ici la fin du semestre.

La formation "pont commande au sol" n'impacte pas l'activité posté

*La **CFDT** conseille à tous les salariés qui ont perdu leur habilitation de ne pas prendre les commandes d'un pont : les règles de Sécurité doivent toujours être respectées, pas que quand ça arrange la hiérarchie...*

Nous demandons à la Direction de refaire une information pour le repréciser à tout le monde.

APLD :

La direction nous a dit que les salariés ayant fait des renforts ne pourront pas être pointés en APLD (car l'administration refuse le paiement de l'indemnité dans ce cas-là) et que le pointage de ces journées serait rectifié. Pouvez-vous nous donner plus de détail sur comment cela apparaîtra sur la fiche de paie et combien sont finalement rémunérées ces journées quand l'APLD se voit annulé à postériori ?

Le pointage n'est pas rectifié : Une ligne « ajustement » apparaît sur la fiche de paie pour compenser les 30% de salaire brut manquant sur une journée d'APLD qui a été requalifiée.

La **CFDT** demande à la Direction de faire vérifier que les cotisations sociales, et en particulier les cotisations RETRAITE, sont bien prélevées sur ces 30% d'ajustement.

Après le CSE de janvier 2024, vous avez stocké deux documents dans la BDES :

- Votre demande à l'administration du 17/10/2023, pour proroger l'APLD afin d'aller jusqu'à fin décembre 2024.
- La réponse de l'administration qui vous accordait le bénéfice de l'APLD **jusqu'au 30 juin 2024 seulement**.

La **CFDT** demande si vous comptez refaire une demande d'autorisation d'APLD à partir du 1er juillet 2024 ?

Si oui, pour quelle durée ?

A ce jour, il n'est pas prévu de demander l'élargissement de la période d'APLD au-delà du 5 juillet.

Il est trop tôt pour définir les modalités que la Direction mettra en place pour septembre.

Comprenez qui pourra...

« **Steelclass** » : Les élus **CFDT** demandent la transmission aux élus CSE de toutes les cotations critère par critère pour toutes les fiches-emploi.

La Direction répond : NON ! Ça n'est toujours pas prévu pour le moment.

Au moins, ça a le mérite de mettre au clair l'absence de dialogue social dans ArcelorMittal Méditerranée : contrairement à ce qu'elle ment dans ses FlashInfos, la Direction fait tout ce qu'elle peut pour écarter les organisations syndicales d'un sujet aussi important que les nouvelles classifications.

Indemnités de transport des ETAM :

La **CFDT** réitère sa demande déjà exprimée lors des CSE depuis avril 2023 : Ouverture d'une négociation pour la Société ArcelorMittal Méditerranée afin :

- D'augmenter immédiatement les frais kilométriques de transport des ETAM de 5 %
- De définir un plan pluriannuel visant à faire remonter les indemnités de transport des ETAM pour réduire l'écart avec celles des Cadres

Avez-vous fixé la date promise « 2ème quinzaine de mai » ?

La Direction répond qu'une date nous sera proposée courant mai.

On y croit ??????